

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Wissembourg

Nombre des
membres : 18

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

SÉANCE DU 31 AOUT 1998
Sous la présidence de Monsieur Bernard LOGEL

Votants présents : 16

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. PRÉVOT, ATZENHOFFER, MEYER-KUHN, GOETZ, ISEL,
NEUHARD, WINLING, BABILON, WEISBECKER.

Absents excusés :

Mme MAECHLING

Absents :

M. RUSTENHOLZ

N° 4/198

OBJET : POSTE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL

Le Président informe le Bureau que compte tenu de la multiplication des tâches administratives créées par l'augmentation des opérations traitées par la Communauté de Communes (banque de matériel, services aux associations, petite enfance, ordures ménagères, projets économiques et touristiques, bourse au logement, etc....), et surtout de l'accroissement permanent des contraintes juridiques liées à ces opérations (contrats, conventions, délibérations, arrêtés, marchés, etc ...) le Bureau restreint propose de renforcer l'équipe administrative en lui adjoignant une compétence juridique.

A cette fin le bureau restreint propose de créer un poste de rédacteur à 8/39^{es} par semaine en agent contractuel pour une durée de 12 mois.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide à l'unanimité :

- de créer, pour une durée d'un an -à compter du 15 septembre 1998- un poste d'agent contractuel de rédacteur territorial à temps non-complet, à raison d'un horaire hebdomadaire de 8/39^{èmes} ;
- de fixer la rémunération de l'Agent selon l'indice brut 380 du cadre d'emploi de Rédacteur de la Fonction Publique Territoriale ;
- de charger le Président de la déclaration de vacance de poste et du recrutement de l'Agent.

Pour copie conforme
MORSBRONN-LES-BAINS, le 1er septembre 1998



Le Président,
Bernard LOGEL

